

Charte d'engagement

Maternelle au cinéma / École et cinéma

Charente-Maritime

2025-2026

En s'inscrivant au dispositif Maternelle au cinéma ou au dispositif École et cinéma, les enseignant.e.s s'engagent avec leur classe à suivre l'intégralité du parcours proposé. Ces engagements se déclinent en plusieurs temps complémentaires et indispensables au bon déroulement des dispositifs : la formation donnée aux enseignant.e.s, la préparation en classe à la séance, le visionnage de tous les films avec leurs élèves dans le cinéma partenaire, et enfin le prolongement pédagogique en classe.

- 1 – L'enseignant.e s'engage à assister à toutes les projections des films programmés du dispositif.**
- 2 – L'enseignant.e s'engage à participer à toutes les formations proposées du dispositif, sauf en cas d'indisponibilités majeures.**
- 3 – L'enseignant.e s'engage à travailler avec les élèves en amont et en aval de la séance sur chaque film du programme accompagné d'éventuels prolongements pédagogiques.**
- 4 – Aux alentours de la fin de l'année scolaire, l'enseignant.e s'engage à transmettre un dossier bilan contenant les ateliers et les pistes pédagogiques exploitées avec les élèves au cours de l'année, en lien avec le dispositif.**

Toute l'équipe de la coordination est heureuse de vous accueillir avec vos élèves au sein des dispositifs et vous remercie chaleureusement de votre implication et de votre précieux investissement.